

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILLY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner ses représentants à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

La Région dans le cadre de sa compétence d'élaboration et suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) ainsi que de son plan d'action en faveur de l'économie circulaire a créé une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) conformément à l'article R541-21 du Code de l'environnement.

Le PRPGD concerne l'ensemble des déchets : déchets non dangereux, déchets issus des activités du BTP et déchets dangereux des entreprises ou des ménages. A ce titre, la CCES regroupe 180 membres organisés en 8 collèges (collectivités planificatrices, état et organismes publics, collectivités en charge de la collecte et traitement des déchets, chambres consulaires, producteurs de déchets, opérateurs de déchets, organismes agréés, associations)

La commission examine les travaux menés par la Région et ses partenaires ainsi que les rapports annuels du PRPGD.

A ce titre, l'Agglomération dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au sein du collège n°3 « Collectivités en charge de la collecte et du traitement » de cette commission pour laquelle il convient de désigner les représentants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2143-3,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération du 10 Juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

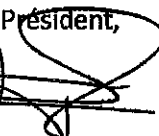
DESIGNE comme membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets, les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

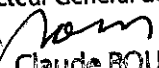
Représentant titulaire	Représentant suppléant
Monsieur Jean TISSOT	Madame Maryline SILVESTRE

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 septembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020
et a été publiée le 18 SEP. 2020

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat